

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LA BRESSE**

**(Vosges)**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**de la Séance ordinaire du lundi 24 Juillet 2017**

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal	27
Nombre des membres en exercice actuellement...	27
Nombre des membres présents à la séance...	22
Nombre des membres ayant signé la délibération...	22 + 3 procurations

==--==

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni -sur convocation du 18 juillet 2017-, et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

M.	Hubert ARNOULD,	Maire
Mme	Maryvonne CROUVEZIER,	1 <sup>ère</sup> Adjointe
M.	Jérôme MATHIEU ,	2 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme	Geneviève DEMANGE,	3 <sup>ème</sup> Adjointe
M.	Raymond MARCHAL,	4 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme	Alejandrina DUCRET	5 <sup>ème</sup> Adjointe
M.	Jean François POIROT,	6 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme	Elisabeth BONNOT,	7 <sup>ème</sup> Adjointe
M.	Nicolas REMY,	8 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme	Chrtistelle AMET	
M.	Ludovic CLAUDEL	
Mme	Alexandra CROUVIZIER (arrivée à 18 h 17)	
Mlle	Chloé LEDUC	
Mme	Nelly LEJEUNE	
Mme	Magali MARION	
Mme	Liliane MENGIN	
Mme	Fabienne MOREL	
M.	Jean-Baptiste MOUGEL	
Mme	Laëtitia MOUNOT	
M.	Loïc POIROT	
Mme	Nadia RABANT	
Mme	Claudine VINCENT-VIRY	

**Excusés :**

M. Jean-Pierre DUTHION ayant donné procuration de vote à Mme Liliane MENGIN  
Mme Valérie PERRIN-LACHAMBRE ayant donné procuration de vote à Mme Nadia RABANT.  
M. Aurélien ANTOINE ayant donné procuration de vote à M. Jean-François POIROT.

**Absents :**

- M. Laurent FLEURETTE
- M. François VERRIER.

Le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 18 07 h.

Il précise que cette séance a lieu principalement pour attribuer différents marchés afin qu'il n'y ait pas de retard dans l'exécution des travaux.

Il excuse M. CUNY, Directeur Général des Services, actuellement en congés.

Mme Chloé LEDUC est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

### **Observations sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 19 juin 2017 :**

Aucune observation n'ayant été déposée, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

#### **➤ MARCHÉS**

Le Maire signale avoir conclu les avenants et marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

N°/ date Décision	Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
94 du 29.06.2017	Marché de travaux dans les bâtiments communaux Lot Plâtrerie Faux plafonds	EURL Vosgestyle à Dogneville	11 887.00	14 264.40
95 du 29.06.2017	Marché de travaux de modification du réseau HTA et BT « Le Panoramic »	SAS Molinari	28 767.50	34 521.00
99 du 5.07.2017	Avenant n° 1 au marché de travaux de transformation de l'ancienne MLC en Maison des Associations - Lot 4 Menuiseries intérieures- Nouveau montant du marché :	Menuiserie VAXELAIRE	1 506.00	1 807.20
100 du 5.07.2017	Avenant n° 1 au marché de travaux Transformation de l'ex MLC en maison des associations – Lot 1 VRD Gros Œuvre Nouveau montant du marché :	SARL ZOZIK	1 816.04	2 179.25
102 du 5.07.2017	Avenant n° 1 au marché de travaux de transformation de l'ancienne MLC en Maison des Associations – Lot 6 Plomberie Nouveau montant du marché :	SARL CUNIN	1 342.05	1 610.46
103 du 5.07.2017	Marché de travaux de mise en place de clôture pour la protection des périmètres de captage d'eau potable	SNEE / Dirickx Espace Clôture Saulcy/Meurthe	20 360.00	24 432.00
106 du 6.07.2017	Avenant n° 1 au marché de travaux de transformation de l'ancienne MLC en Maison des Associations – Lot 10 Elévateur PMR Nouveau montant du marché :	SARL A.T.D.	1 565.46	1 651.56
			18 965.46	20.008.56

107 du 10.07.2017	Marché de travaux dans les bâtiments communaux – Lot revêtements de sol	Entr. BERRANGER	6 460.18	7 752.22
108 du 11.07.2016	Avenant n° 2 au marché de travaux de réhabilitation du complexe nautique des Proyes Lot 8 Menuiseries intérieures Nouveau montant du marché :	Menuiserie VAXELAIRE	863.00	1 035.60
109 du 13.07.2017	Marché de travaux de valorisation du Col de Grosse-Pierre Lot réseaux secs éclairage	MOLINARI SAS	39 790.78	47 748.94
110 du 18.7.2017	Marché de mise en œuvre d'enrobés – Programme Voirie 2017	STPI Ronchamp	79 614.00	95 536.80
111 du 18.7.2017	Marché de travaux de renforcement et modernisation du réseau électrique de Grosse-Pierre (compris option Telecom et éclairage public)	SAS MOLINARI	181 675.00	218.010.00
112 du 18.7.2017	Marché de travaux de reconversion de la station de traitement et d'augmentation de la capacité de stockage du réseau d'eau potable du Chajoux – Lot 1 Terrassement et VRD	PEDUZZI TP Vagney	67 600.00	81 120.00

#### Décisions 99, 100, 102, 106

Mme Nadia RABANT demande si les travaux de la Maison des Associations sont terminés.

Le Maire répond que la partie ancienne est terminée ; La Ruche de l'Association Familiale occupe d'ailleurs actuellement les locaux. Il reste quelques travaux à terminer dans la partie agrandissement.

#### Décision 107

Mme Liliane MENGIN demande quels sont les locaux concernés par la pose de revêtements de sols.

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond qu'il s'agit des futurs bureaux de la Mairie (2<sup>ème</sup> étage, ancien appartement du policier) qui seront prochainement attribués aux services finances et marchés publics. Une salle de réunion sera également aménagée, ainsi que des locaux destinés au préarchivage.

A l'automne, quelques travaux (modification des cloisons) seront effectués au service Ressources Humaines qui occupera désormais les locaux actuels des services Finances et Marchés Publics. Au même étage, des bureaux seront réservés au CCAS et au service Prévention.

Le service Communication -désormais plus étoffé- récupérera le bureau de la Directrice des Ressources Humaines.

#### ➤ CONTRATS – CONVENTIONS – BAUX

Le Maire signale avoir conclu les contrats, conventions et baux suivants :

N°/ date Décision	Objet	Titulaire	Montant	Durée
83 du 15.06.2017	Mise à disposition précaire et temporaire d'un local communal pour le service de médecine de prévention	Centre de Gestion FPT des Vosges	Gratuit	3 ans
84 du 19.06.2017	Transfert de concession en forêt communale Parcelle 63 Les Champis (10 ha)	M. Bruno ARNOULD → EARL des Champis	7,55 €/ha	14.06.2022
85 du 19.06.2017	Transfert de bail agricole Envers du Chajoux et Grouvelin (32.799 ha)	GAEC des Champis → EARL des Champis		23.04.2023

96 du 3.07.2017	Convention de mise à disposition gracieuse du bus communal	MLC, Association Familiale, Association Les P'tits Amis de Oui-Oui, Association Rayon de Soleil	/	Eté 2017
97 du 27.06.2017	Mise à disposition gratuite de terrain AN 369p (200 m <sup>2</sup> )	SCI Aux Fougues ARNOULD Martine	Gratuit	1 an reconductible
98 du 3.07.2017	Convention de mise à disposition d'un local à l'Espace Famille (de 7 h à 9 h et de 17 h à 19 h)	Association Rayon de Soleil	Gratuit	Du 7.07 au 1/09/2017 (hors week-ends)
104 du 5.07.2017	Mise à disposition de terrain communal pour pose de capteurs de température (météo)	Société AgrosParisTech Nancy	Gratuit	3 ans
105 du 6.07.2017	Bail de location d'un local industriel à l'usine du Daval (135 m <sup>2</sup> )	Société WEISS France	135,00 HT/mois	23 mois

### ➤ CESSIONS DE GRÉ A GRÉ

Le Maire signale avoir conclu les cessions suivantes :

N°/ date Décision	Objet	But
86 du 19.06.2017	Cession d'une oeuvre d'art « Couple Berifore » de Claude KABRE à M.Eric HAVEZ	750.00 €
87 du 19.06.2017	Cession d'une oeuvre d'art « The Ape » de Pitro BIES à M. Gé PELLINI	500.00 €
88 du 19.06.2017	Cession d'une oeuvre d'art « Astérion » de Nestor VILDOZA au Restaurant La Passerelle	500.00 €
89 du 19.06.2017	Cession d'une oeuvre d'art « Deux visages de même réalité » de Mariana BRIHUEGA au Restaurant La Passerelle	500.00 €
90 du 19.06.2017	Cession d'un oeuvre d'art « Les amours et la séparation » de Alexander LAKHNO au Domaine de Py à Le Valtin	375.00 €
91 du 19.06.2017	Cession d'une oeuvre d'art « Arc en ciel et pluie » de Gholamrez Moradian à M. Grégoire BLUNTZER	509.99 €
92 du 19.06.2017	Cession d'une oeuvre d'art « Luz y Vida » de Nazario VELIZ à M. Grégoire BLUNTZER	1 107.63 €
93 du 19.06.2017	Cession d'une oeuvre d'art «Mysteries of America» de Marcela Adriana Demartini à Mme Pascale ROBINEAU	1 050.00 €

*Il est précisé que ces œuvres ont été vendues aux enchères.*

### ➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° / Date décision	Objet	Titulaire	Durée
77 du 30.05.2017	Renouvellement concession au cimetière n° 112 Nord	Indivision BOLOT	15 ans

**Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions.**

Arrivée de Mme Alexandra CROUVEZIER.

## FINANCES

### **1. ADMISSION EN NON VALEUR – CREANCES ETEINTES - SUR BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU - FORET - LOCATIONS DE FONDS**

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui expose que les services de la Trésorerie de CORNIMONT ont sollicité l'admission en non valeur de reliquats de créances sur exercices antérieurs :

Sur le budget PRINCIPAL pour un montant de 26 652.61 €,  
Sur le budget EAU pour un montant de 6 956.85 €,  
Sur le budget FORET pour un montant de 9 032.99 €  
Sur le budget LOCATION de FONDS pour un montant de 950.18 €,

Il s'agit d'impayés sur les exercices allant de 2005 à 2016 concernant des factures d'abonnement et de consommation d'eau, de cantines, de loyers et charges, de secours sur pistes, de bois dont les poursuites sont épuisées suite à recherches infructueuses, procès-verbaux de carence, dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

*Mme Liliane MENGIN demande si cette perte était prévue au budget forêt. Mme CROUVEZIER répond que le problème est venu suite notamment à la non récupération de billets à ordre par la Trésorerie. Un crédit prévisionnel de 10 000 € est prévu au budget forêt.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées, et de passer les écritures comptables nécessaires au compte : - 6541 Admission en non-valeur ou – 6542 Pertes pour créances éteintes - -de chaque budget concerné.**

### **2. ADMISSION EN NON VALEUR – CREANCES ETEINTES - SUR BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE**

Le Maire donne la parole à M. Jérôme MATHIEU, Adjoint et Président du Conseil d'Exploitation de la RME, qui expose que les services de la Trésorerie de CORNIMONT ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs sur le budget RME pour un montant de 12 785.34 €.

Il s'agit d'impayés sur des factures d'électricité dont les poursuites sont épuisées suite à procès-verbal de carence et insuffisance d'actif, et à dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

*M. Jérôme MATHIEU ajoute que ce sont les services de la régie qui établissent les factures, la Trésorerie les envoie ensuite et procède si nécessaire à des rappels.*

*En cas de non-paiement, il peut bien sûr y avoir des coupures d'électricité.*

*Pour les recouvrements, il faut savoir qu'il y a des créanciers prioritaires, notamment les Impôts.*

*La Trésorière propose que la Régie procède elle-même aux rappels, mais cela nécessite une autonomie financière de la régie.*

*Un point est fait régulièrement. Il est à noter que les services de la Trésorerie ont connu il y a quelques années des retards dans leur travail, suite à un manque de personnel.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées, et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6541 : « Admission en non-valeur » ou 6542 : « Pertes pour créances éteintes » du budget RME.**

## RESSOURCES HUMAINES

### **3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET AU SEIN DU SERVICE FINANCES - EFFET DU 1ER OCTOBRE 2017**

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe aux ressources humaines, qui rappelle que, lors du Conseil Municipal du 19 juin dernier, un poste d'adjoint administratif avait été créé d'une manière temporaire pour prévoir une transition en prévision du départ en retraite en 2018 de la Responsable du service Finances, qui sera remplacée en interne.

Après réflexion et compte tenu des profils recherchés, il semble aujourd'hui plus opportun de recruter directement sur poste d'adjoint administratif à créer et de supprimer à terme en 2018 le poste de la responsable du service après son départ.

Il sera donc proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Parallèlement, il sera proposé de rapporter la délibération créant le poste temporaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, un poste d'Adjoint administratif à temps complet Catégorie C- (Echelle C1 de rémunération) et rapporte la délibération n° 04/2017 du 19 juin 2017.**

## MARCHES PUBLICS

### **4. ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS HTA ET FIBRE ENTRE LES SECTEURS DE BELLE- HUTTE ET LE NOL**

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui rappelle que, dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement du réseau d'eau potable du Nol, il a été décidé de réaliser l'interconnexion ce réseau avec celui de Belle-hutte disposant de 2 unités de production (captage Belle-hutte et Barrage La Lande). Il convient également de profiter de ces travaux pour enfouir des réseaux secs HTA et déployer un réseau de fibre optique.

Une consultation par procédure adaptée a donc été lancée pour la réalisation de ces travaux avec une remise des offres pour le 29 mai 2017.

L'ouverture des plis a eu lieu en commission des achats le 1<sup>er</sup> juin dernier, les deux offres reçues ont été confiées aux Services Techniques Municipaux, maître d'œuvre de l'opération, pour analyse.

Le 16 juin, la Commission des achats s'est réunie pour proposer une décision d'attribution de ce marché de travaux.

Sur la base de cette proposition, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer en vue de prendre une décision d'attribution sur ce projet, son montant étant supérieur au seuil de 200 000 € HT en deçà duquel il est donné délégation au Maire pour prendre des décisions en matière de marchés publics.

Le Conseil Municipal doit également autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces de marché.

*Mme Liliane MENGIN et M. Loïc POIROT demandent où arrive la fibre.*

*M. Jérôme MATHIEU répond qu'elle arrive en privé jusqu'à chez « Jean d'Zoure » et depuis peu en public jusqu'au pont des Mortes pour alimenter en puissance Belle-Hutte.*

*Il faut savoir que le tarif d'abonnement pour un professionnel s'élève à 1 200 € par mois environ. Sur la vallée de Vologne, le réseau Orange n'est pas au top ; Une dérogation a été sollicitée pour alimenter les secteurs de Bramont, Pré Mougeatte et Roachat des Bas à partir du PMR du Pont des Mortes, mais pour Orange on n'est pas en zone blanche si on a 2 mégas. D'autre part, tout doit passer en ligne numérique d'ici 5 ans.*

*Aujourd'hui, beaucoup perçoivent la 4G. Le Département finance des boîtiers pour les zones où il y a souci.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (soit par 24 voix pour, M. Jean-Baptiste MOUGEL n'ayant pas pris part au vote), décide d'attribuer le marché de travaux de création d'un réseau d'eau potable et d'enfouissement de réseaux secs HTA et fibre entre les secteurs de Belle-Hutte et le Nol à l'Entreprise MOLINARI SAS de 88310 Cornimont pour un montant de 297 485,00€ HT soit 356 982,00 € TTC, et autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces de marché.**

## **5. ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VALORISATION DU COL DE GROSSE PIERRE - LOT VRD ESPACES VERTS**

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui rappelle que, dans le cadre du projet de valorisation le site de « Grosse Pierre », un programme de travaux a été défini afin de répondre aux objectifs recherchés (réorganisation des flux des différents publics et leurs stationnements ; amélioration de l'insertion paysagère en cassant l'image du tout « minéral » et valoriser les activités et équipements présents, le tout en intégrant un aspect sécuritaire lié à la route départementale).

Une consultation par procédure adaptée a donc été lancée pour la réalisation de cette opération avec une remise des offres pour le 12 juin 2017. Les travaux sont divisés en deux lots : un lot VRD espaces verts et un lot réseaux secs éclairage.

L'ouverture des plis a eu lieu en commission des achats le 16 juin dernier, les trois offres reçues ont été confiées au maître d'œuvre de l'opération, le bureau d'études BEREST, pour analyse.

Le 4 juillet 2017, la Commission des achats s'est réunie pour proposer des décisions d'attribution de ces marchés de travaux.

Sur la base de la proposition de la Commission des achats, le conseil municipal est donc invité à délibérer en vue de prendre une décision d'attribution sur le lot VRD espaces verts, son montant étant supérieur au seuil de 200 000 € HT en deçà duquel il est donné délégation au Maire pour prendre des décisions en matière de marchés publics. Le conseil municipal doit également autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces de marché.

*Mme CROUVEZIER précise que le lot réseaux secs éclairage a été attribué par décision du Maire n° 109 pour 39 790,78 € HT.*

*Le Maire ajoute que ces travaux avaient été présentés lors de la précédente séance du Conseil Municipal.*

*M. Jean-François POIROT ajoute que le premier coup de pelle devrait être donné début septembre 2017.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 24 voix pour, M. Jean-Baptiste MOUGEL n'ayant pas pris part au vote) décide d'attribuer le marché de travaux de valorisation du Col de Grosse-Pierre correspondant au lot VRD Espaces Verts au groupement d'entreprises TRB/Molinari de 88200 St Nabord pour un montant de 272 175,85 € HT soit 326 611,02 € TTC, et autorise le Maire -ou son représentant- signer les pièces du marché.**

## 6. ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RECONVERSION DE LA STATION DE TRAITEMENT ET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE STOCKAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE DU CHAJOUX - LOT N°2 GENIE-CIVIL

Le Maire rappelle que, dans le cadre des différentes préconisations de l'étude diagnostique du réseau d'eau potable réalisée en 2014, la Commune de La Bresse souhaite entreprendre des travaux en vue de sécuriser et redimensionner l'approvisionnement en eau potable sur le réseau « Chajoux ».

Il conviendra ainsi de mettre aux normes la station de traitement du Chajoux et d'augmenter la capacité de stockage du réservoir, pour tenir compte du développement urbanistique de ce secteur depuis une dizaine d'années.

Une consultation par procédure adaptée a donc été lancée pour la réalisation de ces travaux avec une remise des offres pour le 26 juin 2017. Les travaux sont divisés en trois lots : un lot n°1 terrassements VRD, un lot n°2 génie civil et un lot n°3 hydraulique et équipements électromécaniques.

L'ouverture des plis a eu lieu en commission des achats le 4 juillet dernier, les neuf offres reçues ont été confiées au Cabinet Demange & Associés, maître d'œuvre de l'opération, pour analyse.

Le 13 juillet, la Commission des achats s'est réunie pour proposer des décisions d'attribution de ce marché de travaux.

Sur la base de la proposition de la Commission des achats, le conseil municipal est donc invité à délibérer en vue de prendre une décision d'attribution sur le lot n°2 génie civil, son montant étant supérieur au seuil de 200 000 € HT en deçà duquel il est donné délégation au Maire pour prendre des décisions en matière de marchés publics. Le conseil municipal doit également autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces de marché.

*Suite à la demande de Mme Liliane MENGIN, il est précisé que la capacité du réservoir passera de 100 m<sup>3</sup> à 300 m<sup>3</sup> ; on détruit le réservoir actuel et on reconstruit au même endroit.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux de reconversion de la station de traitement et d'augmentation de la capacité de stockage du réseau d'eau potable du Chajoux – lot n°2 génie civil- à l'entreprise DELOT SAS de 88650 Anould pour un montant de 204 932,05 € HT soit 245 918,46 € TTC, et autorise le Maire- ou son représentant- à signer les pièces de marché.**

==\_==\_==

## QUESTIONS DIVERSES

### Remerciements

- . Le Maire fait part des remerciements qu'il a reçu
- de la section athlétisme La Bressaude pour l'aide apportée lors des Foulées Bressaudes,
  - de M. Serge HUSER, propriétaire du Snack des Sapins, pour l'aide et le soutien apportés suite à l'incendie de son établissement, et l'autorisation accordée pour sa réouverture le 7 juillet
  - du Foyer socio-éducatif du Collège Hubert Curien pour la subvention attribuée dans le cadre des activités et sorties des élèves bressauds
  - de l'association Just'O'Corps pour la subvention attribuée.



## **Rythmes scolaires**

Suite à la demande de Mme Liliane MENGIN, le Maire informe que, contrairement à ce qu'avait laissé entendre M. LEJEUNE, inspecteur, l'Education Nationale refuse le passage à 4 jours pour la commune de La Bresse, notamment en raison des problèmes de transports (alors qu'il était précisé dans notre demande qu'il n'y aurait pas de modification dans les transports). Le Maire donne lecture du courrier reçu en ce sens le 19 juillet.

Pour les 3 années scolaires à venir, les horaires votés en mai dernier, avec NAP le vendredi après-midi, seront donc appliqués.

La demande relevait des souhaits du Conseil d'Ecole, des enseignants, chefs d'établissements mais l'Education Nationale en a décidé autrement.

M. Jérôme MATHIEU précise que si on passe à la semaine de 4 jours, il n'y aura plus de NAP, donc plus de financement.

Au plan national, 30 % des communes vont passer à 4 jours ; l'argent économisé sera reporté aux établissements en zone prioritaire.

## **Collège**

Mme Nadia RABANT demande ce qu'il en est des travaux réalisés au Collège de Cornimont.

M. Jérôme MATHIEU répond que les travaux actuels consistent à l'aménagement et la mise aux normes des salles de science, à la demande de l'EN.

Le Collège Hubert CURIEN connaît une chute globale des effectifs, pour Cornimont comme pour La Bresse.

Une commission est en place pour définir les travaux nécessaires au regroupement : Un plateau sportif sera aménagé sur la plateforme située près du gymnase ; le préau prévu ne sera pas réalisé, par contre un bâtiment modulaire sera construit pour service de salle de permanence (à l'étude mais en dessous du coût du préau)

L'équipe pédagogique a fait énormément de travail pour imprimer un esprit collaboratif entre les 2 sites.

Mme Nadia RABANT demande si les travaux du collège de La Bresse sont chiffrés.

M. Jean-François POIROT acquiesce et précise que ceci est fait dans le cadre de l'accessibilité (400 000 €). Si un seul site était mis aux normes, il y aurait discrimination.

M. Jérôme MATHIEU ajoute qu'il n'y a pas de comptabilité à part par site. Il s'agit d'un seul établissement.

Mme Nadia RABANT demande si les élèves reviendront sur La Bresse pour pratiquer le ski et la piscine.

M. Jérôme MATHIEU confirme qu'il y aura plus de transports mais que tous les élèves auront accès aux mêmes équipements. Il y a bien sûr des compromis à trouver car, entre autres, les élèves bressauds ont accès gratuitement aux pistes de ski de fond à La Bresse.

Mme Nadia RABANT pense qu'il y aura des problèmes de transport le soir alors que le nouveau gouvernement parle de soutien scolaire.

M. MATHIEU répond qu'il y a déjà problème au niveau du primaire, et que c'est aussi la volonté des enseignants d'assurer un soutien scolaire.

Il faudra faire des efforts en matière d'horaires de transports, dans le public, comme dans le privé.

Mme Christelle AMET demande où en sont les effectifs à la prochaine rentrée.

M. Jérôme MATHIEU répond que le nombre d'élèves susceptibles d'être inscrits au collège sur le site de La Bresse pour la rentrée 2018 serait d'environ 100. A noter que pour la rentrée 2017, le site de Cornimont est retombé au même nombre qu'avant la fermeture du Collège de Saulxures-sur-Moselotte.

Le collège de Vagney doit être reconstruit car en mauvais état, mais il n'est pas prévu d'augmenter sa capacité.

Mme Claudine VINCENT-VIRY ajoute que pourtant Vagney est la seule commune de la vallée dont la population est en augmentation.

Mme Liliane MENGIN rappelle qu'il y a des collèges dans d'autres sites montagneux qui sont pérennes et qui ont pourtant un effectif plus faible.

M. Jérôme MATHIEU fait remarquer que les deux collèges de Cornimont et La Bresse sont distants de seulement 6 km.

Mme Nadia RABANT demande si la Municipalité a cherché à savoir si les conventions de ruralité établies pour 3 ans avec l'EN et la Préfecture peuvent être signées ou non avec les communes ; celles-ci permettraient peut-être d'éviter la fermeture de classes dans l'avenir.

Il faut une attractivité de l'école publique et un engagement fort du corps enseignant.

Mme Alexandrine DUCRET ajoute que deux classes iront en classe de mer lors de la prochaine année scolaire. Mme Nadia RABANT confirme que, dans le même ordre d'idées, en tant que station de montagne, on espère recevoir ici des classes des neiges ou classes vertes.

### **LOGEMENTS**

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande si, toujours pour l'attractivité des familles, les LOPOFA étant maintenant détruits, il y a des projets qui se dessinent ?

Le Maire répond qu'un rendez-vous est fixé avec VOSGELIS le 12 septembre prochain.

Mme Liliane MENGIN ajoute que des discussions ont eu lieu il y a quelques années, au moment du projet de la résidence des bouleaux.

Le Maire remercie les élus et souhaite de bonnes vacances à ceux qui vont partir et bon travail à ceux qui sont déjà revenus.

Il lève la séance à 19 h 20 et donne rendez-vous pour une prochaine séance le 11 septembre 2017.

La Secrétaire de séance,

Le Maire

Chloé LEDUC

Hubert ARNOULD